



Compte rendu du Conseil Municipal

Lundi 13 Décembre 2010 - 20 h 00

L'an deux mil dix, le treize décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Daniel DENIS, Maire.

Présents : DENIS Daniel, ANGEE Jean, BLANCHET Madeleine, MAITRALLAIN Patrick, GOUBIN Francis, HIREL Henri, LAUBE Lionel, PULUHEN Jacques, LE NOUVEL Jérôme, LE BORGNE Daniel, EDY Yvon, BREHAULT Franck, LEMARCHAND Marie-Thérèse, FAUCILLON Emmanuel, ECOBICHON Isabelle, RABET Laurent, LUCIA Claudine, PASCO Annie, TERTRE Fernand, DENEUX Jean, GUYONY Nathalie

Absents Excusés : TURBAN Véronique (Procuration à EDY Yvon), ALLO Louis (Procuration à GOUBIN Francis)

Le Conseil Municipal a désigné Jean ANGEE, secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23

M. Daniel DENIS, Maire de Plœuc-sur-Lié, ouvre la séance en proposant au vote le compte rendu du Conseil Municipal du 02 novembre 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le compte rendu du Conseil Municipal du 02 novembre 2010

Finances et Gestion du Personnel

✓ **Avancements de Carrière 2011 du personnel communal**

M. Daniel DENIS, Maire, présente les possibilités d'avancement du personnel au titre de l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

- Entérine les six propositions d'avancement de grade de la commission des finances
- Autorise le Maire à saisir la Commission Technique Paritaire départementale sur les décisions d'avancement du personnel pour l'année 2011

✓ **Promotions Internes 2011**

M. Daniel DENIS, Maire, présente les possibilités de promotion du personnel au titre de l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Entérine les deux propositions de promotion interne
- Autorise le maire à saisir le Commission Administrative Paritaire départementale afin qu'elle se prononce sur les propositions de promotion interne

✓ **Tarifs Municipaux 2011**

M. Jean ANGEE, Adjoint aux Finances, présente les propositions de revalorisation des tarifs municipaux pour 2011 :

- Pour l'ensemble des tarifs une augmentation de 2 %
- Pour les logements et les garages communaux : l'indice de référence des loyers, c'est-à-dire 0,57 %

LOCATION SALLES DES ECOLAILLES

	Commune	Associations Ploeuc	Extérieurs
Buffet	142,52	71,80	285,05
Bal de mariage	142,52		285,05
Vin d'honneur	71,80	71,80	143,60
Cartes		71,80	
Goûter		71,80	
Arbre de Noël		71,80	
Galette des Rois		71,80	
Caution	150,00	150,00	300,00

Réunions : **Assemblées Générales, politiques, syndicales : Gratuit**
 Associations ou Société Ploeucoises : Gratuit

Galette des Rois : Gratuit pour les associations (1 fois/an)

Repas : pas de possibilité de préparer des repas chauds

Photocopies		
	A4	0,15 €
	A3	0,30 €
	A4 RV	0,25 €
	A3 RV	0,50 €
	FAX	0,15 €
	A3 couleur	1,00 €
Pont Bascule		
	Jusqu'à 5 Tonnes	1,00 €
	De 5 à 10 Tonnes	2,00 €
	De 10 à 20 Tonnes	3,00 €
	De 20 à 30 Tonnes	4,00 €

	Plus de 30 Tonnes	5,00 €	
Travaux aux particuliers			
	Tractopelle	50,37 €	Par heure
	Epareuse	47,70 €	Par heure
	Camion	51,44 €	Par heure
	Tracteur remorque	30,01 €	Par heure
	Cylindre	10,72 €	Par heure
	Main d'œuvre	27,57 €	Par heure
Zone Artisanale			
	Prix HT m ²	5,00 €	
Location du parquet pour le Gymnase			
		610,00€	Installation Comprise

Ce montant
n'inclue pas la
main d'œuvre

LOCATION SALLE DES FETES et HANGAR COTE DES HALLES

	Commune	Extérieurs
	Mariages et Particuliers	
. Apéritif dansant	106,71	177,06
. Repas midi	213,41	354,12
. Repas soir	213,41	354,12
. Toute la journée	260,70	432,88
. Lunch froid	213,41	354,12
. Par jour supplémentaire	130,99	236,44
. Réveillon comprenant le nettoyage	788,10	1 087,59
	Associations	
. Vin d'honneur	82,50	156,47
. Bal en matinée ou soirée, Fest-noz, loto	190,40	354,12
. Bal en soirée	190,40	354,12
. Théâtre	95,83	104,28
. Concours de cartes	95,83	209,79
. Repas midi ou soir lunch, potée, buffet	95,83	209,79
. Arbre de Noël des Ecoles	95,83	
. Soirée Cabaret sans repas	190,40	354,12
. Spectacle, Gala de danse, concert	95,83	354,12
	Assemblées Générales	
. Assemblée Générale Entreprise	190,40	354,12
. Assemblée avec repas	213,41	354,12

Salle des fêtes payante pour toutes les manifestations à but lucratif

Aucune Location ne sera pratiquée pour les réunions politiques et syndicales, et assemblées générales. (Seule la grande salle est exonérée de location. En cas d'utilisation de la cuisine, un contrat de location sera édité)

- . Matinée ou Soirée
- . Matinée et Soirée
- . Par jour supplémentaire

Expositions Commerciale

190,40	354,12
260,70	472,86
130,99	236,44

Forfait cuisine

- . 1 Repas
- . 2 Repas

107,92	117,64
151,64	166,13

Matériel sonorisation

- . Location (Son)
- . Location (son + lumiere)

20,00	50,00
47,94	208,54

Petite Salle Forfait nettoyage

204,86	224,85
--------	--------

Petite salle

Petite Salle

- . Vin d'honneur -
Apéritif

43,66	70,96
-------	-------

Hangar Côte des Halles

Hangar Côte des Halles

Particulier et Assos

43,66	171,63
-------	--------

Association Extérieurs (lundi au vendredi midi)

-	87,31
---	-------

Caution pour toutes les Salles communales

150,00	300,00
---------------	---------------

Tarifs vaisselle

Couvert simple <i>(couteau fourchette grande et petite cuillère 1 assiette 1 verre)</i>	0,33	0,33
Couvert double <i>(idem en double)</i>	0,54	0,54
Verre Seul	0,10	0,10
Petite et grande cuillère, fourchette, couteau en double	0,10	0,10
	0,20	0,20
caution 150,00 €	150,00 €	150,00 €

- En cas de vaisselle cassée ou égarée, le remboursement se fera selon le prix d'achat.
- La vaisselle peut être utilisée pour la salle des Ecolailles, le transport étant à la charge de la personne.
(Priorité de la location aux utilisateurs de la salle des fêtes)
- La vaisselle ne peut être louée et transportée à l'extérieur des salles municipales précitées.
Si la vaisselle est rendue sale, les personnes seront priées de la relaver. Le cas échéant, les heures de lavage par le personnel communal leur seront facturées.
- Un contrat sera établi pour chaque location de la vaisselle.

LOCATION DE LOGEMENTS

DESIGNATION LOGEMENTS	<i>Pour Mémoire 2010</i>		Proposition Commission des Finances Indice de référence des loyers (IRL) soit 0,57 %	
	<i>par mois</i>	<i>par an</i>		

Logement Rue de la Gare n° 1	318,51	3 822,12	320,33	3 843,91 €
Logement Rue de la Gare n° 2	350,54	4 202,88	352,24	4 226,84 €
Logement Rue de la Gare n° 3	276,18	3 314,16	277,75	3 333,05 €
Logement Place des Fontaines	285,17	3 422,04		
Logement Rue des Ecoles n° 1	296,73	3 560,76		
Logement Rue des Ecoles n° 2	297,98	3 575,76		

} **Programme PALULOS - augmentation
du 1er juillet**

Logement de la Poste 1	340,00	4 080,00	340,00	4 080,00
Logement de la Poste 2	365,00	4 380,00	365,00	4 380,00
Logement de la Poste 3	365,00	4 380,00	365,00	4 380,00
Garages Communaux (par unité)	22,28	267,32	22,28	267,32
Local Infirmières	360,00	4320,00	362,05	4 344,62
Local JAMS Informatique	180,00	2 160,00	181,03	2 172,36

CAMPING MUNICIPAL	
Adulte	1,92
Enfant de - 7 ans	1,10
Véhicule	0,99
Emplacement	1,38
Branchement électrique	1,70
Garage Mort	0,99
Groupe à partir de 10 personnes	0,99
Caution demandée pour le cordon électrique	100,00

TAXES FUNERAIRES	
<u>Fosse sur creusée :</u>	
Terrain à 1 m 50	118,29
Terrain à 2 m	137,24
<u>Location du caveau communal</u>	
jusqu'à 30 jours	1,92
à partir du 31 ème	2,53
<u>Concessions</u>	
pour 30 ans - le m2	137,24
pour 15 ans - le m2	99,40
<u>Columbarium</u>	
10 ans	212,93
20 ans	436,51

GARDERIE MUNICIPALE		
FORFAIT MENSUEL		
<u>Matin et</u>		
<u>Soir</u>	pour 1 ^{er} enfant	34,08
	pour le 2 ^{ème} enfant	27,16
	pour le 3 ^{ème} enfant	20,00
<u>Matin</u>	par enfant	15,70
<u>Soir</u>	par enfant	21,38
TARIF a la ½ heure		
	par enfant	Matin/soir
	0,73	
	Première ½ h	soir
	0,89	

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		
Abonnement	Individuel	10,10
Annuel	Familial	12,20
	scolaire	8,60

DROITS DE PLACE	
Marché	1,00/m
*Possibilité abonnement par trimestre	10,00/m
Chapiteau	23,68
Manèges	Fêtes Foraines
	1) Grand manège***
	46,19
	2) Petit manège ***
	23,68
. Stand	23,68

*** Forfait par spectacle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide les tarifs 2011 proposés par la commission des finances
- Indique que ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} Janvier 2011

✓ **Tarifs 2011 – Cuisine Centrale**

M. Jean ANGEE, Adjoint aux Finances, rapporte les propositions d'évolution des tarifs de certaines prestations de la cuisine centrale.

- Repas ALSH :
 - Prix 2010 : 3,50 € TTC
 - Proposition 2011 : 3,60 € TTC
- Repas à Domicile :
 - Prix 2010 – Repas Simple : 8,087 € TTC
 - Prix 2010 – Repas Amélioré : 10,18 € TTC
 - Proposition 2011 – Repas Simple : 8,41 € TTC
 - Proposition 2011 – Repas Amélioré : 10,59 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide les tarifs 2011 de la cuisine centrale proposés par la commission des finances
- Indique que ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} Janvier 2011

✓ **Indemnité de Conseil – Comptable du Trésor**

M. Jean ANGEE, Adjoint aux Finances, indique que la commission des finances propose de renouveler l'indemnité de conseil au comptable du trésor, sur les mêmes bases que l'année dernière. Coefficient : 100 % soit 809,84 € brut (*indemnité calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/09/1983 relatif aux indemnités allouées au comptable du trésor*)

Une indemnité supplémentaire pour l'élaboration des budgets de 45,73 € brut est également proposée par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Entérine la proposition de renouveler l'indemnité de conseil au comptable du trésor avec un coefficient de 100 %**
- **Entérine la proposition de renouveler l'indemnité supplémentaire pour l'élaboration des budgets de 45,73 euros**

✓ **Admissions en non valeur – Budgets de l'eau et de l'assainissement / Cuisine Centrale**

M. Jean ANGEE, Adjoint aux Finances, indique que des admissions en non valeur doivent être votées par le conseil municipal

- Budget de l'assainissement : 434,86 €
- Budget de la cuisine centrale : 204 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Admet en non valeur les recettes énoncées ci-dessus**

Environnement, Urbanisme, Patrimoine, et Parc Matériel Services

✓ **Présentation esquisse – Réaménagement de la cité du Sapin Vert**

M. Patrick MAITRALLAIN, Adjoint à l'Urbanisme, indique que dans le cadre de la création du lotissement des Ormes, il avait été acté que des travaux de voirie et d'embellissement de l'actuelle cité du sapin vert soient effectués.

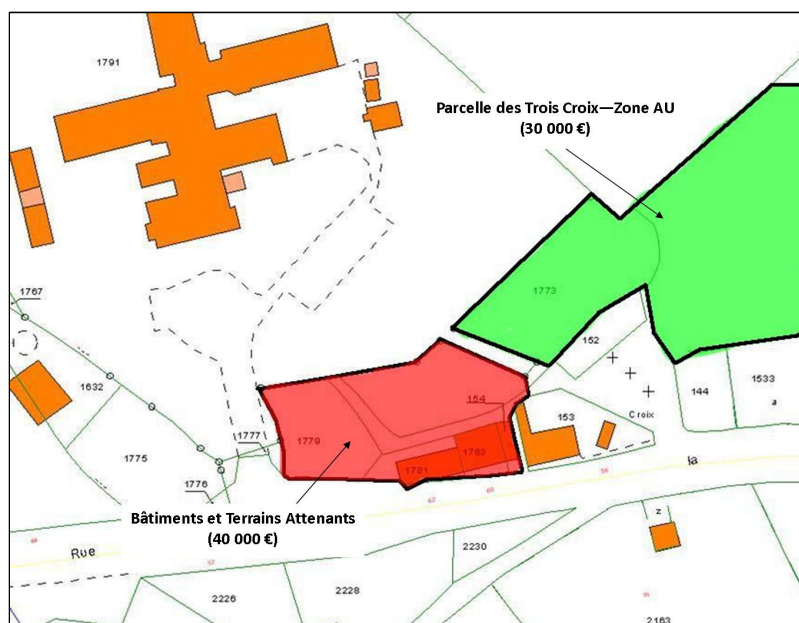
Le Bureau d'études Nicolas & Associés, également chargé de l'élaboration de la résidence des Ormes, a transmis un projet pour la cité du sapin vert.

Le montant de ce réaménagement est estimé à 120 000 € HT

✓ **Compromis de Vente – Bâtiments Communaux 60/62 rue de la Gare**

M. Patrick MAITRALLAIN, adjoint à l'Urbanisme, indique qu'une personne s'est portée acquéreur des bâtiments à vocation d'habitat appartenant à la commune et situés aux 60/62 rue de la Gare, actuellement désaffectés.

Le compromis devant être signé rapidement, proposition de céder ces biens immobiliers ainsi que les terrains attenants pour un montant de 40 000 € (biens cadastrés E1781, E1783, E1779, E124 et une partie du bien cadastré E1773)



Il est également proposé de fixer également un prix pour la parcelle cadastrée E125 et la partie restante de la parcelle cadastrée E1733. Proposition : 30 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise la vente des biens immobiliers cadastrés E1781, E1783, E1779, E124 et une partie du bien cadastré E1773, pour un montant de 40 000 euros**
- **Autorise le Maire, ou M. Patrick MAITRALLAIN, adjoint à l'urbanisme, à signer le compromis de vente et toute pièce nécessaire à la vente**
- **Fixe le prix des parcelles cadastrées E125 et E1733 à 30 000 euros**

✓ **Achat de Matériel de Viabilité Hivernal**

M. Patrick MAITRALLAIN, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle qu'une consultation a été réalisée en vue d'acquérir une saleuse/sableuse pour traiter les routes glissantes en période hivernale, en toute sécurité pour le personnel communal.

Le choix de la commission Urbanisme / Environnement s'est porté sur une saleuse/sableuse de marque ARVEL, de 1.5m3 (avec moteur autonome), qui peut être installée à l'arrière du camion de marque DAF, pour un montant HT de 10 500 €. Le matériel est livré et opérationnel.

✓ Cession de Voie Communale – Moulin de Goujon

M. Patrick MAITRALLAIN, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle que le conseil municipal du 25 septembre 1995 avait voté la cession d'une partie de la voie communale n°25 menant au Moulin de Goujon, utilisée exclusivement par le propriétaire du moulin, M. FOUCRAULT. En contrepartie, M. FOUCRAULT laissait un droit de passage le long de sa propriété ainsi qu'un accès au Lié.

Aucun acte de vente n'a été établi à la suite de cette décision municipale. A la demande du propriétaire, la proposition est de reprendre les termes de l'accord de 1995. Les frais d'actes et de géomètres étant à la charge du demandeur.

A noter que le droit de passage le long de sa propriété deviendra perpétuel et de tout usage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise la cession d'une partie de la voie communale n°25 à M. FOUCRAULT, pour l'euro symbolique, les frais d'acte et de géomètre du demandeur**
- **Autorise le Maire, ou M. Patrick MAITRALLAIN, adjoint à l'urbanisme, à signer toute pièce nécessaire à la vente**

✓ Vente de Lots – Lotissements Communaux

M. Patrick MAITRALLAIN, Adjoint à l'Urbanisme, fait un point sur les lotissements communaux

Lotissement de Havelin

- Lors du dernier conseil municipal, avait été évoquée la cession du lot n°5 du lotissement de Havelin, à Mme QUINTARD, en dessous du prix fixé par le conseil municipal, en raison de la présence sur cette parcelle d'un poteau électrique. Les services préfectoraux ne se sont pas opposés à cette décision du conseil municipal. Le compromis de vente a été signé. Le conseil municipal doit autoriser le maire ou M. Patrick MAITRALLAIN, adjoint à l'urbanisme, à signer toute pièce nécessaire à la vente de ce lot.
- Le dernier lot restant, le n°3, a été réservé. Le compromis de vente doit être signé prochainement

Lotissement de la Porte Hugues

- Un seul lot reste disponible à la vente. Du fait de sa configuration et de son manque de surface, proposition de négocier le prix avec un éventuel acquéreur.

Travaux

✓ Restructuration et extension de l'école élémentaire – avenant lot n°11

M. Francis GOUBIN, Adjoint aux Travaux, indique qu'un avenant au lot Isolation / Cloisons sèches doit être pris pour le programme de restructuration et d'extension de l'école élémentaire. Il s'agit de la réalisation de doublages supplémentaires sur la 2^{ème} tranche de travaux pour un montant HT de 1 898,31 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide l'avenant de 1 898,31 euros au lot n°11 du programme de restructuration et d'extension de l'école élémentaire**
- **Autorise le Maire, ou M. Francis GOUBIN, adjoint aux travaux, à signer l'avenant désigné ci-dessus**

✓ **Modification de délibération - Restructuration du Centre d'Incendie et de Secours de Ploec-sur-Lié**

M. Francis GOUBIN, Adjoint aux Travaux, indique qu'une modification doit être apportée à la délibération du conseil municipal du 26 octobre 2009 validant l'appel d'offres pour le lot n°7, menuiseries intérieures, du programme de restructuration du Centre d'Incendie et de Secours de Ploec-sur-Lié.

En effet, les options pour l'installation d'un mur mobile ainsi que la pose d'une poutre n'ont pas figurée sur la délibération alors qu'elles avaient été validées.

- Option poutre « lamellé collé » : + 341,73 €
- Option « Mur Mobile » : + 1 281,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide la modification de la délibération du 29 octobre 2009**

✓ **Avenants - Rénovation de la salle de l'Etoile**

M. Francis GOUBIN, Adjoint aux Travaux, présente au conseil municipal les propositions d'avenants pour le programme de rénovation de la salle de l'étoile

Lot « démolition gros œuvre » - SARL LE GUERN

- Réfection de la courette intérieure : + 2 386 €
 - Préparation du support (enlèvement de la haie arbustive + nettoyage de la courette)
 - Apport de gravillons de rivière roulés couleur beige sur une épaisseur de 10 cm sur l'ensemble de la cour arrière.

Lot « menuiseries intérieures » - SARL GOUBIN

- Fermes portes supplémentaires suite rapport initial bureau de contrôle : + 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide les avenants désignés ci-dessus**
- **Autorise le Maire, ou M. Francis GOUBIN, adjoint aux travaux, à signer les avenants désignés ci-dessus**

✓ **Transfert du Centre d'Incendie et de Secours vers le SDIS des Côtes d'Armor**

M. Daniel DENIS, Maire, indique que la commission technique de casernement s'est réunie le 16 septembre 2010 afin de valider les travaux de mise aux normes du Centre d'Incendie et de Secours de Ploec-sur-Lié avant transfert de propriété vers les SDIS des Côtes d'Armor.

Tous les travaux demandés par la commission technique de casernement réunie le 17 novembre 2008 ont été intégralement réalisés. Ainsi le transfert de propriété peut être effectué.

Dans l'hypothèse de la désaffectation des locaux actuels du Centre d'Incendie et de Secours, les biens seront rétrocédés à la commune de Ploec-sur-Lié.

M. Daniel DENIS, Maire, rappelle que conformément à la convention de transfert, plus aucune charge inhérente au Centre d'Incendie et de Secours seront à la charge de la commune de Ploëuc-sur-Lié. Seule la contribution annuelle de la commune au fonctionnement du SDIS, le « contingent incendie » subsiste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le transfert de propriété du Centre d'Incendie et de Secours de Ploëuc-sur-Lié vers le Service Départementale d'Incendie et de Secours des Côtes d'Armor
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à ce transfert de propriété

Affaires Diverses

✓ Adhésion FECODEC

M. Daniel DENIS, Maire, rappelle que la commune adhère au programme de régulation des rongeurs aquatiques organisé par le FECODEC.

La proposition est de renouveler l'adhésion au FECODEC au titre de l'année 2011 pour une participation de 310,43 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Entérine le renouvellement de l'adhésion de la commune au FECODEC, au titre l'année 2011 pour un montant de 310,43 euros HT.

✓ Budget Salle de L'Etoile

M. Jean ANGEE, Adjoint aux Finances, indique qu'à la demande du comptable du trésor, il est nécessaire de voter le budget 2011 afin de pouvoir mandater les premières situations des travaux du programme de rénovation de la salle de l'étoile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote le budget 2011 de la Salle de L'Etoile

✓ Echange Commune de Ploëuc-sur-Lié / OHS 22 – Centre Médicosocial / Garderie

M. Daniel DENIS, Maire, indique que l'OHS des Côtes d'Armor est propriétaire du bâtiment abritant les activités de la garderie municipale et la commune de Ploëuc-sur-Lié est propriétaire du bâtiment abritant les activités du Centre Médicosocial, rue de Beaulieu.

Afin de clarifier les relations entre la commune et l'OHS des Côtes d'Armor, dans la perspective du projet d'extension du centre médicosocial, l'OHS des Côtes d'Armor souhaite procéder à un échange entre les deux biens immobiliers.

Ainsi la commune de Ploëuc-sur-Lié deviendrait propriétaire des locaux de la garderie municipale rue des écoles et l'OHS des Côtes d'Armor deviendrait propriétaire des locaux du centre médicosocial et des anciens haras attenants. (Le local loué aux infirmières resterait de la propriété communale)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord de principe à l'échange, décrit ci-dessus, de biens immobiliers
- Autorise le maire à signer toute pièce nécessaire à cet échange

L'ORDRE DU JOUR ETANT EXPIRE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H45